

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Convoqué le 03 juin 2022, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 13 juin, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Sophie LE NOAN

Absent excusé : Monsieur Joffrey BARALLE qui donne pouvoir à Monsieur Régis VRAIN

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2022-29 PUBLICITÉ DES ACTES COMMUNAUX

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par publication papier ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de Madame le Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

2022-30 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU 2022

Vu le changement d'imputation pour mandater la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, le Conseil Municipal accepte de modifier le budget 2022 de l'eau comme suit :

Dépenses fonctionnement : cpte 6378	-	7 200,00 €
Dépenses fonctionnement : cpte 701249	+	7 200,00 €

2022-31 POINT SUR LES TRAVAUX

ÉCOLE :

- PRÉAU : Il y a une semaine, un élève a reçu un morceau de crépi du préau sur le pied. L'employé communal est intervenu pour sécuriser le préau. Nous réfléchissons à une solution pour réparer et ferons appel à des artisans pour des conseils et des devis.
- TOILETTES : Les toilettes des institutrices étaient bouchées par des lingettes. La SOA est intervenue, coût de l'intervention : 459 €
- TRAVAUX D'ÉTÉ : Mme Hénault a fait parvenir à la mairie une liste de réparations et d'aménagements pour l'école. Le conseil lui demande d'établir une priorisation de ses demandes, elles ne pourront pas toutes être réalisées.

PRESSION D'EAU RUE DE LA RIVIÈRE : Un administré a signalé un souci de pression d'eau. Trois habitations seraient concernées depuis début janvier. L'employé communal s'est déplacé pour vérification de la pression et pour nettoyer le filtre du compteur qui a fait apparaître du calcaire. Le problème vient-il de la construction des deux nouvelles maisons ?

Il faudrait mesurer avec un manomètre la pression de l'eau de plusieurs habitations et comparer puis appeler un professionnel pour prendre conseil.

TERRAIN DE TENNIS : Il y a déjà des microfissures. Les travaux réalisés au début du mois de mai sont garantis 2 ans. Il nous faut prévenir l'entreprise de cette malfaçon.

ROUTE : Les travaux d'enrobé prévus par la société Eurovia route de Boynes seront réalisés début septembre.

2022-32 PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur PEUGER est prolongé d'un mois. Le Conseil décide de recruter en CDD Madame Clémence BOUFFET à mi-temps de 7h30 à 11h quatre jours par semaine à partir du 15 juin 2022 en remplacement le temps de l'arrêt de travail de Monsieur PEUGER. Un courrier va être adressé à Monsieur PEUGER pour récupérer les clés et le téléphone de la Mairie.

2022-33 FESTIVITÉS

14 JUILLET : Monsieur Éric LANGÉ sera présent pour aider Monsieur Yann DESOEUVRE à l'installation et au tir du feu d'artifice. La buvette du 13 juillet sera tenue par l'Association Familles Rurales.

Monsieur TOUQUET a présenté un devis pour un buffet froid au repas du 13 juillet ainsi que pour le repas des aînés le 11 septembre.

2022-34 RÉVISION DES LOYERS

LOYER DU LOGEMENT SOCIAL 24 RUE DE LA PLANCHE

Le Conseil, considérant que le loyer cité en objet est révisable au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer, à la date d'effet du 1^{er} juillet 2022 ainsi :

Loyer de base	325,44 €/mois
Taxe ordures Ménagères	8,91 €
Dépendance (cave)	18,29 €
Soit	352,64 €

LOYER DU LOGEMENT SOCIAL 25 RUE DES PENSÉES

Une nouvelle locataire étant entrée au 1^{er} juin 2022 au 25 rue des pensées, décision a été prise de ne pas appliquer l'augmentation du 1^{er} juillet 2022. Le loyer reste à 434,20 euros.

LOYER DU LOGEMENT SOCIAL 24 RUE DE MOCQUESOURIS

Le Conseil, considérant que le loyer cité en objet est révisable au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer, à la date d'effet du 1^{er} juillet 2022 ainsi :

Loyer de base	467,41 €/mois
Taxe ordures Ménagères	<u>12,08 €</u>
Soit	479,49 €

LOYER DU LOCAL COMMERCIAL

Le loyer du local commercial sera réévalué en fonction de ses résultats comptables soit au 1^{er} juillet, soit dans les 6 mois à venir.

2022-35 QUESTIONS DIVERSES

- Un couple de personnes âgées nous a été signalé en difficultés n'ayant plus de véhicule ni de téléphone. Madame Céline CHAUVET (référente du CLIC) se propose de faire le relai pour un accompagnement social. Elle sera accompagnée dans cette démarche par Madame Gladys CHAVOUET pour essayer de trouver une solution à leur isolement.
- Monsieur Éric LANGÉ fait remarquer que l'Association Baccon Patrimoine créée en 2002 à la demande de la municipalité était aidée par des membres du Conseil Municipal et qu'à ce jour il y a peu d'élus impliqués dans cette association. Le Conseil Municipal répond que beaucoup d'élus sont déjà membres actifs ou présidents dans différentes associations et ne peuvent être dans chacune d'entre elles
- États des lieux salle polyvalente :
 - Week end du 9 juillet 2022 : Sophie LE NOAN
 - Week end du 25 septembre 2022 : François MOREAU
 - Week end du 8 octobre 2022 : Régis VRAIN.
- Forum des associations le jeudi 8 septembre à 18 heures à la salle polyvalente.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN